

LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT : UN OUTIL AU SERVICE DU LOGEMENT

« Plus de 4 millions de ménages font chaque année l'expérience difficile de la recherche d'un logement » Le récent rapport de la Fondation de l'Abbé Pierre souligne la difficulté sans cesse croissante de trouver un logement adapté à chacune des situations familiales. Les élus de la communauté de communes des Quatre Vallées ont engagé depuis l'an passé, une démarche de réflexion associant tous les acteurs du territoire pour définir les axes d'une politique destinée à favoriser l'accès au logement pour les personnes âgées, les familles et les jeunes. Cette réflexion a permis l'adoption au mois d'octobre dernier, d'un Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) dont les orientations sont actuellement soumises à l'approbation des douze conseils municipaux de notre territoire communautaire.

L'élaboration du Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) : 3 phases

Le travail mené par les élus s'est déroulé entre 2006 et 2008. Compte tenu du renouvellement des conseils municipaux, l'adop-



tion du PLH a été repoussée à la fin 2008, afin de permettre aux

nouveaux élus de prendre connaissance du projet et d'y apporter d'éventuelles modifications. La première étape de ce travail consistait à mener le « diagnostic local de l'habitat ». Il s'agissait d'apporter aux élus une connaissance des situations locales et des enjeux particuliers auxquels est et sera confrontée la communauté.

Les « orientations de travail » ont ensuite été définies afin de pouvoir proposer une politique de l'habitat concrète et opérationnelle.

Le « programme d'actions » qui découle des orientations a été

mis au point dans la dernière étape, au cours de l'année 2008.

Une prise en compte différenciée des besoins du territoire

La première phase de l'étude menée par les élus, a permis de constater que les besoins en logement n'étaient pas identiques selon les communes. Les attentes sont en effet différentes si la commune possède des entreprises, des commerces, des équipements publics, comme la ville-centre, ou si son territoire est plutôt tourné vers un rôle résidentiel.

Tous marquages publicitaires
■ Impressions numériques ■
duffay
Publicité
ZI Nord 28100 Dreux
02 37 501 555
www.duffay-publicite.com

Trois zones ont été ainsi définies : la zone centre avec Nogent-le-Roi, une seconde zone périphérique constituée des communes de Chaudon, Coulombs et Lormaye qui forment avec le bourg-centre, une continuité de bâti. Une troisième zone rassemble les communes à caractère rural (Néron, Croisilles, Saint-Laurent, Faverolles, Les Pinthières, Senantes, Saint-Lucien, Bréchamps).

Selon les zones et les besoins identifiés en matière de logement, les élus ont choisi de moduler leurs actions.

L'approche des besoins en logements et en foncier à l'horizon 2014

Une hypothèse démographique haute a été retenue par les élus : 1,21% par an, pour atteindre une

population de 12 320 habitants à l'horizon 2014.



Un besoin de 555 logements à construire de 2006 à 2013 a pu être identifié, soit 69 logements par an, dont 104 logements pour maintenir la population.

Des besoins en foncier équipé à l'horizon 2014 ont été mesurés à hauteur de 30 ha.

Des disponibilités foncières ont été constatées, avec 94,5 ha, mais nos communes possèdent actuel-

lement une maîtrise foncière faible de 3,5 ha. Un des objectifs proposés consistera à accroître le foncier dont disposent les communes.

Les orientations du PLH

Six orientations et 13 actions pour une politique de l'habitat volontariste ont été retenues par les élus.



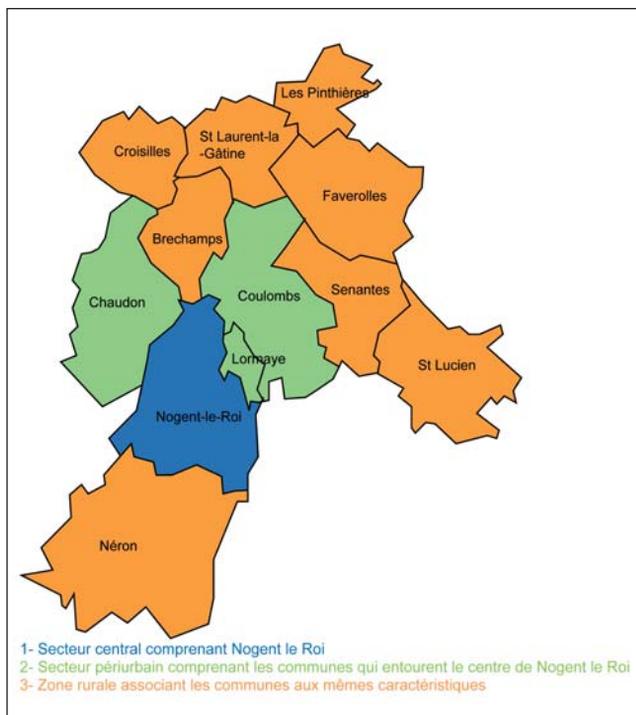
Orientation n°1 : Conforter l'attractivité du territoire par une production diversifiée de logements et une anticipation des besoins.

action 1 : Anticiper les besoins en logements et en foncier dans les documents d'urbanisme en lien avec les objectifs du PLH.

action 2 : Favoriser la maîtrise foncière sur le territoire communal : afin de permettre aux communes de se rendre propriétaires de terrains sur lesquels elles pourront ensuite mener des opérations d'aménagement.

Orientation n°2 : Favoriser la mixité dans la production

action 3 : Mettre en place une stratégie foncière en matière



d'habitat favorisant la mixité sociale et générationnelle : il s'agit de permettre aux personnes âgées, et aux familles disposant de ressources modestes, de se loger.

action 4 : Mettre en œuvre un scénario de développement de l'offre de logements locatifs sociaux et intermédiaires, plus particulièrement destinés à la zone centrale et périphérique.

action 5 : Favoriser l'accès sociale à la propriété en participant aux opérations de financement de type Pass-Foncier qui permettent aux familles d'acquies un premier bien immobilier. Les accédants à la propriété bénéficieront ainsi d'une aide financière directe de la communauté et du Conseil Général (qui a adopté le même dispositif), mais aussi d'un régime de TVA réduit à 5,5% pour réaliser leur projet immobilier.

Orientation n°3 : Requalifier le parc privé pour permettre notamment, l'adaptation du parc privé au vieillissement de la population et l'amélioration des conditions d'habitat.

action 6 : Mettre en place d'une OPAH de Développement Durable visant à améliorer les immeubles ou les logements privés de plus de 15 ans.

Cette Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat prévoit également un volet de maîtrise de l'énergie en faveur des économies d'énergie et du développement durable.

Cette OPAH sera mise en œuvre dans le prochain contrat de pays, à partir de 2011.

Orientation n°4 : Développer une offre de logements adap-

tés aux besoins des populations spécifiques.

action 7 : Produire une offre de logements adaptés aux personnes défavorisées, car nos communes ne disposent pas actuellement d'offre de logement pour les ménages qui cumulent des difficultés.



action 8 : Réaliser une aire d'accueil pour les familles de gens du voyage qui stationnent déjà sur nos communes, sous réserve de trouver un terrain d'implantation proposé par l'une des collectivités du territoire.

action 9 : Développer l'offre de logements adaptés pour les personnes âgées et handicapées, afin de créer des conditions adaptées pour loger la population vieillissante.

Orientation n°5 : Inscrire la production de logements dans une démarche de développement durable

action 10 : Définir un référentiel de qualité environnementale pour les opérations d'aménagement, à travers l'Approche Environne-

mentale de l'Urbanisme. Il s'agit de conserver la qualité du cadre de vie et d'encourager la prise en compte d'une démarche de qualité environnementale dans la construction : énergie, isolation, orientation, choix des matériaux, gestion des eaux pluviales,...

action 11 : Favoriser un habitat social durable peu consommateur d'énergie : soutenir la production de logements locatifs sociaux avec une consommation énergétique de moins de 90Kwh par m² et par an, en apportant une aide financière aux constructeurs.

Orientation n°6 : Faire vivre le PLH

action 12 : Mettre les outils de mise en œuvre du PLH.

action 13 : Mettre en place un dispositif opérationnel de suivi-évaluation de la politique locale de l'habitat.

Le coût des mesures

Les estimations réalisées à ce jour, prévoient un budget de près de 80 000 € par an, pour mettre en œuvre ces mesures.

La suite de la procédure

Les conseils municipaux délibèrent actuellement sur ce Programme Local de l'Habitat. Il sera ensuite transmis au Conseil Régional de l'Habitat qui en ana-





lysera le contenu. Il est à noter que cette démarche de réflexion autour du logement engagée par les Quatre Vallées ne relève pas d'une obligation pour la communauté de communes. Il s'agit donc bien d'une démarche volontariste menée par les élus locaux afin d'apporter une réponse à la

question cruciale du logement sur le territoire communautaire. Cette démarche traduit également la volonté des élus de donner aux communes un rôle plus important en matière de logement.

P. Léonardi,
vice-président de la CC4V

La sophrologie **Concentrez-vous**

- facilite l'apprentissage de la concentration
- développe la confiance et la réussite
- favorise la détente corporelle avec la libération des tensions
- cultive la mémoire, l'imagination, la créativité
- prépare aux examens en toute sérénité

Agréé au service à domicile 50 % de réduction d'impôt

E-mail : marc.le-corre@wanadoo.fr www.chartres-sophrorelax.com

36, rue de la Porte-Morard - CHARTRES - Port. 06 73 56 86 75 - Tél. : 02 37 35 63 90

Michèle BECHER

Spécialisée dans le traitement
et la prise en charge de la surcharge pondérale

"Agréé Méthode LAURAND"

21, rue du Faubourg-la-Grappe - 28000 CHARTRES
02 37 28 26 54

3, place de l'Europe - 78120 Rambouillet
01 34 83 30 18

www.becherdietetique.com

VIDANGES ASSAINISSEMENT **COLLECTE DE DÉCHETS INDUSTRIELS,** **LIQUIDES et PATEUX**



AAB ASSAINISSEMENT ANDRÉ BERTRAND S.A.

La Petite Plante, 28400 NOGENT-LE-ROTROU

Nettoyage citerne à fuel - Passage caméra
Epreuve étanchéité - Nettoyage de bacs à graisse,
puits, puisards et fosses septiques

*Véhicules équipés
de radio-téléphone*

Tél. 02 37 52 01 89 pour Nogent-le-Rotrou, Châteaudun, Brou - Fax 02 37 52 85 74
www.aab.sa.fr

Chambres d'Hôtes **de charme**



1, rue du Bassin - 28130 Maintenon
Tél. : 02 37 27 69 63 Port. : 06 11 43 54 81

Demeure de caractère
Cadre exceptionnel, bordure rivière,
Parking privé, jardin, barbecue,
ping-pong, sauna, piscine, chambres
climatisées, internet, télévision



LE SOUTIEN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES QUATRE VALLÉES EN FAVEUR DE L'AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL

Le maintien à domicile constitue l'un des axes importants de la politique en faveur des personnes âgées. La Communauté de Communes des Quatre vallées s'est engagée à accompagner le développement des services à domicile mis en place par l'ADMR sur le secteur de Nogent-le-Roi. Elle intervient régulièrement afin de financer les projets de l'association. Le service de « l'Homme Toutes Mains » mis en place récemment, dans le cadre d'une initiative conjointe des élus et de l'ADMR, vient de bénéficier de l'acquisition d'un nouveau véhicule.



Le Samedi 20 septembre dernier, les élus de la CC4V et les responsables de l'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural du canton de Nogent-le-Roi s'étaient donné rendez-vous pour la remise officielle des clefs du nouveau véhicule destiné au service Hommes Toutes Mains de l'ADMR.

C'est dans la cour de la mairie de Nogent-le-Roi, siège de la Communauté de Communes, que s'est déroulée cette petite cérémonie. Monsieur Jean-Paul MALLET, Président de la CC4V, et monsieur Patrick LENFANT Président de la section Locale de l'ADMR, en compagnie de madame BELLANGER, Présidente Départementale de l'association

ADMR, ont pu découvrir le véhicule de type Kangoo Renault livré par le garage Autologie de Lormaye, mis à la disposition de l'association.

Lors des allocutions, les élus de la communauté de communes ont souhaité le meilleur usage possible de ce véhicule au service des personnes âgées du territoire de la CC4V. Il s'agit du deuxième véhicule financé par la Communauté de Communes et mis à la disposition de l'ADMR du canton. Il circulera sur les routes du secteur aux couleurs de l'ADMR et de la CC4V.

Les responsables de la CC4V ont rappelé à l'assistance présente, l'importance des conditions du maintien à domicile pour nos personnes âgées et plus particulièrement des services apportées à domicile par l'ADMR.

De leur côté, les responsables de l'ADMR ont adressé tous leurs



remerciements aux élus de la communauté de communes pour leur action et leur soutien aux différents services mis en place sur le territoire des douze communes, mais aussi du canton de Nogent-le-Roi.

Madame la Présidente départementale a souligné l'aspect innovant de ce service réalisé grâce aux initiatives des élus du secteur de Nogent-le-Roi et qui constitue, au niveau de sa fédération, la première expérience pour ce type de service, en milieu rural eurélien.

Michèle VIEL,
vice-présidente de la CC4V

FORCLUM
HAUTE NORMANDIE

TOUTES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Éclairage public - Signalisation lumineuse tricolore

Illuminations de Noël - Réseau HT / BT

Électricité industrielle et tertiaire - Automatismes

28, rue d'Avrilly - 27035 ÉVREUX

Tél. 02.32.28.34.34

7, Chemin Notre Dame de la Ronde - 28100 DREUX

Tél : 02.37.46.36.09

Keolis
Eure et Loir

Pour l'organisation
de tous vos déplacements
par autocar, contactez-nous...
www.keolis-eure-et-loir.com

Keolis Eure-et-Loir
15, Impasse de la Rabette
28109 DREUX Cedex
Tél : 02.37.46.20.73
Fax : 02.37.46.41.97

CRÉATION D'UN CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES QUATRE VALLÉES

Les élus des douze communes de la CC4V ont souhaité engager une réflexion autour de la prévention de la délinquance et de la sécurité dans leur territoire. **Objectif principal de cette démarche : rassembler l'ensemble des acteurs-élus, familles, éducateurs, gendarmerie, justice pour identifier les besoins de notre secteur, envisager des réponses aux difficultés rencontrées et mettre en œuvre des actions adaptées. Ce travail s'est engagé au cours de l'année 2008 et a permis d'aboutir au projet de création d'un Conseil de prévention de la Délinquance et de Sécurité.**

L'identification des besoins du territoire, c'est la première tâche réalisée par les élus qui se sont attachés à répondre à la question suivante: quelles sont les principales préoccupations de nos populations, en matière de prévention de la délinquance et de sécurité sur le territoire de la CC4V ?

Différents constats ont été dressés concernant tout d'abord le comportement d'une partie de la jeunesse:

- la conduite dangereuse en deux-roues pour le conducteur et pour les autres usagers de la route,
- la conduite automobile dangereuse,
- les nuisances sonores des deux-roues avec récidive, ou les nuisances liées à des regroupements nocturnes,



- les dégradations d'espaces publics : incivilité, tags,...

Les élus ont identifié plusieurs pistes d'action préventive à envisager, parmi lesquelles :

- Campagne de Prévention routière pour les 2 roues
- Partenariat avec le collège
- Témoignages de jeunes
- Liaison avec les revendeurs locaux de matériels deux-roues
- Entretiens à mener avec les familles – les jeunes – les gendarmes – les élus
- Contrôles sur le terrain
- Formation de la police municipale pour les 2 roues,...

D'autres actions relevant de la sanction ont également été identifiées :

- Procès-verbaux. Immobilisation et réparation des 2 roues. Travaux de réparation et Travail d'Intérêt Général dans les collectivités.

Les acteurs concernés peuvent être nombreux : Éducation Nationale Conseil Communitaire de la Jeunesse, Gendarmerie, Élus, Police municipale, Familles, Associations,



Commerçants, Compagnies d'assurances, ...

Le deuxième thème mis en avant par les élus concerne plus globalement la sécurité routière aux abords des établissements scolaires. Si les aménagements demeurent l'affaire de chaque commune, il est apparu aux élus qu'une attention soutenue devait être portée aux attitudes des élèves et des familles aux abords des établissements.

Parmi ces comportements, les élus ont relevé les « mauvaises » habitudes au volant. Citons notamment,

- Le défaut de ceinture avant et arrière,
- Le placement des enfants à l'avant des véhicules,
- Le mauvais stationnement créant des risques importants,
- La vitesse excessive autour des établissements.



Mais aussi :

- le Comportement dangereux des élèves à l'arrêt de l'autocar, lors des périodes d'attente du véhicule de transport,
- les comportements inadaptés à l'intérieur des véhicules de transport collectif,
- et la prise de risque à la descente de l'autocar.

Face à ces difficultés, les élus ont imaginé différentes réponses :

- Sensibilisation systématique des parents d'élèves avec des supports d'information: brochures, vidéos, contrôles sur place.
- Poursuite du travail de sensibilisation des scolaires, en liaison avec les enseignants.
- Exercice d'évacuation et de traversée de chaussée pour les élèves.
- Sensibilisation aux effets des comportements inadaptés à l'intérieur de l'autocar.
- Port de la ceinture de sécurité dans les autocars.



- Connaissance du règlement départemental des transports.

Dans ce domaine, les acteurs pouvant apporter leur contribution sont multiples : Éducation Nationale, Elèves, Associations de parents d'élèves, Gendarmerie, Élus, Police municipale, Familles, Compagnies d'assurances, Services de l'Etat, Transporteurs, Conseil Général.

Le troisième thème de travail identifié par les élus concerne les vols dans les véhicules, les habitations ou les entreprises avec, parfois, une inadaptation des mesures de sécurité des installations, ou bien des imprudences de la part des victimes.

Des pistes de travail sont d'ores et déjà mises en avant :

- Information préventive des citoyens,
- Sensibilisation des chefs d'entreprise pour la prévention technique de la malveillance.

Pour coordonner ce travail, deux conseillers communautaires, par ailleurs maires de leur commune, ont été désignés par leurs collègues. Il s'agit de Jean-Jacques GUET, maire de Chaudon et de Christian BOURGANEL, maire de Faverolles, qui seront chargés de coordonner les travaux du futur



conseil de prévention et de sécurité.

Les services de l'Etat, à travers la personne de Monsieur Roger SILHOL, sous-préfet de Dreux et de Madame Magali CHARBONNEAU, directrice de cabinet de Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir ont accompagné les élus communautaires dans leur démarche de réflexion autour du projet de création du conseil de prévention et de sécurité.

La Gendarmerie Nationale a également apporté son concours à la démarche engagée par les élus, avec la participation du Commandant de Compagnie de Dreux et du responsable de communauté de brigades de gendarmerie du secteur le lieutenant GUERIN.

C. BOURGANEL,
vice-président de la CC4V



LES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LOISIRS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LES 3-11 ANS



Dès la création de la Communauté de Communes des Quatre Vallées, les élus ont choisi de regrouper la gestion de leurs structures destinées à l'accueil périscolaire des enfants âgés de 3 à 11 ans. Une commission d'élus communautaires est en charge du suivi de la politique enfance menée au sein de ces structures. Au mois de juin dernier, ces élus



ont effectué une visite des centres au cours de laquelle, ils ont pu prendre connaissance des projets éducatifs menés par les équipes d'animation.



Le service d'accueil de loisirs fonctionne désormais toute l'année, au profit des enfants des familles de nos douze communes. L'accueil est assuré avant/après la classe, le mercredi et pour toutes les vacances scolaires (petites et grandes). Différents séjours sont organisés tout au long de l'année.



Une coordinatrice anime l'équipe de direction composée de quatre directrices diplômées qui travaillent au quotidien avec les 29 animateurs en charge de l'encadrement des enfants.

J.-J. GUET,
vice-président de la CC4V



LES QUATRE CENTRES

Accueil de Loisirs Un Monde à Nous

Directrice : Mme Laurence
GUFFROY
5 bis Grande Rue à Chaudon
02.37.82.40.78

Accueil de loisirs Petitbonum

Directrice : Mme Gaële RICHER
JOUVELIN
10 Route de Rambouillet à
Faverolles
02.37.38.29.36

Accueil de loisirs Les Petits Malins

Directrice Mme Corinne
DELAGE
1 chemin des Sources à Néron
02.37.82.50.32

Accueil de loisirs L'Ile aux Enfants de Nogent-Le-Roi

Directrice : Mme Isabelle
MORET
Rue Eugène Mesquite à
Nogent-Le-Roi
02.37.51.31.69

SÉJOUR AU FUTUROSCOPE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES QUATRE VALLÉES

Lors des dernières vacances de la Toussaint, la communauté de



communes des 4 vallées a offert la possibilité aux jeunes, à partir de la 6^{ème}, inscrits au Point Rencontre Information Jeunesse, de partir 2 jours au Futuroscope de Poitiers. 21 jeunes accompagnés par 2 animatrices, Céline LEGRAVRAND et Nadéra YAYAHOUÏ, et la responsable du service jeunesse, Fanny PONTALIER, ont eu la joie de découvrir, les technologies du futur ! Simulateurs de vol dans l'espace, découverte des dinosaures, de la Vienne en 3D, spectacle d'illusions magiques, sans oublier « danse avec les robots » l'at-

traction orchestrée par Kamel Ouali, toutes les attractions ont remporté un franc succès auprès des adolescents. Après une journée riche en émotions, les jeunes ont assisté au spectacle nocturne proposé par le parc, projection d'images sur des écrans d'eau géants accompagnées d'un feu d'artifice. Enfin, la nuit à l'hôtel du Futuroscope leur a permis de recharger les batteries pour repartir à l'assaut du parc le jour suivant ! Tous les jeunes sont revenus enchantés de leur court séjour et ne demandent qu'à repartir !

TRANSBEAUCE A LA DEMANDE : UNE NOUVELLE OFFRE DE TRANSPORT EN MILIEU RURAL

La mobilité est un facteur important d'intégration sociale et chacun doit pouvoir se déplacer librement de façon autonome.

Les systèmes de transport doivent contribuer à l'évolution dynamique des territoires en s'adaptant sans cesse à la mobilité de leurs habitants.

Pour compléter ce dispositif de lignes régulières et répondre localement aux demandes de déplacement plus occasionnelles, en heures creuses, toute l'année, plusieurs principes ont récemment été adoptés par le Département parmi lesquels le développement des services de transport à la demande. A compter du mois de septembre dernier, trois des quatre arrondissements de notre département sont ainsi couverts par les services de TRANSBEAUCE A LA DEMANDE.

Pour répondre aux multiples besoins de déplacements des Euréliens, le Conseil Général d'Eure-et-Loir a consacré 21,8 millions d'euros aux transports en 2007, en proposant un ensemble de solutions déjà adaptées dans le cadre de son réseau Transbeauce :

- 8 dessertes régionales
- 23 lignes départementales

- 8 connexions avec le réseau SNCF
- 6 lignes vers l'Ile-de-France
- 38 lignes d'intérêt local
- 53 lignes de desserte des collèges et lycées
- 21 dessertes de proximité
- 1 connexion avec Massy TGV, aéroport d'Orly

Transbeauce à la demande c'est :

- plus de souplesse que les lignes régulières du réseau Transbeauce
- un service accessible aux personnes à mobilité réduite
- un service complémentaire au réseau Transbeauce (*heures creuses et secteurs non desservis*)

– une autonomie aux personnes dépendantes de leur entourage

• **Fonctionnement du service :**

– entre 9h00 et 17h00,
– toute l'année sauf dimanches et jours fériés.

• **Réservation :**

– Un numéro de téléphone unique auprès d'une centrale de réservation 0 825 00 28 29

• **Prise en charge :**

– Personnes valides : *du domicile au point d'arrêt Transbeauce du lieu de destination*

– Personnes à mobilité réduite : *du domicile à l'adresse de destination*

• **Desserte de l'ensemble des communes de l'arrondissement à destination :**

– du chef-lieu d'arrondissement
– des chefs-lieux de cantons
– des « lieux de vie » importants

• **Titres de transport :**

– La tarification est celle du Réseau Transbeauce
– Billet Unitaire - Carnets de 10 voyages délivrés par le conducteur

La Clientèle

- majorité 65 ans et plus
- personnes handicapées en fauteuil roulant.
- 20 % de Personnes à Mobilité Réduite

Les motifs de déplacements

- visites ou examens à l'hôpital,
- courses,
- rendez-vous médicaux,
- correspondances SNCF ...

Jours de fonctionnement (en vert)

Arrondissement de Dreux	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Arrondissement de Nogent le Rotrou *	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Arrondissement de Châteaudun *	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi

* Possibilité de se déplacer entre l'Arrondissement de Châteaudun et Nogent le Rotrou



NOUVEAU **BLM** 

Artisan peintre

Ravalement intérieur - Carrelage
Extérieur - Décoration

14 rue André Taucher - **28100 DREUX**
06 78 91 03 44

2 ASSOCIATIONS À VOTRE SERVICE
1 SEUL NUMÉRO : 02 37 83 71 72

 Aide au coucher, au lever, à la toilette, préparation des repas, accompagnements en sorties, courses, ménage, repassage, jardinage, petit bricolage, mise en rayon, manutention, conditionnement...

 **Action Emploi**

Agrément qualité N° 2007-2.28.2 Agrément simple N° 2006-1.28.1

Exonération fiscale de 50 %
3, place du Change - 28230 ÉPERNON
www.services-familles.com / www.action-emploi28.com